

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Quorum : 14 personnes Présents : 23 personnes Votants : 23 personnes

Présents : M. Deplante, M. Pignard, M. André, M. Kacemi, M. Serret, M. Batailler, M. Beno, M. Estival, Mme Agier, Mme Fernandez, Mme Vigne, Mme Aillerie-Buissson, Mme Mazeyrat, M. Perret, Mme Abdessatar, M. Ecuillon, Mme Hallier, Mme Belle, Mme Figuet, M. Chouillou, Elisa Chautant, Lucas Siropt, Clément Boissy.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 18h15 par M. le Principal, Président du Conseil d'Administration. Le quorum est atteint par la présence de 23 personnes.

M. le Principal annonce en présentation qu'en application du secrétariat tournant, le compte-rendu de ce troisième CA sera assuré par la direction.

✓ Ajouts à l'ordre du jour (information) :

- *Convention de groupement de service gestion paye des AED*
- *Plan de continuité pédagogique*
- *Charte d'utilisation du cahier de textes numérique*
- *Bilans qualité de l'air intérieur*

✓ Questions diverses (information) :

- Quantité de nourriture au réfectoire (question des élèves)

✓ I) Approbation du PV du CA du 8 novembre 2021 (vote) :

- M. le Principal demande aux membres du CA s'ils ont des remarques concernant ce procès-verbal.
- Il soumet au vote l'approbation du PV.

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

✓ II) Organisation financière et comptable

○ Tarifs divers (vote)

- Tarifs des dégradations de manuels, livres de prêt, carte de self, carnet de correspondance, badge de portail : présentation par Philippe André

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Bilan financier des actions éducatives** (info)
  - Présentation par Philippe André. Bilan financier des 3 projets de l'année scolaire écoulée. Le collège participe habituellement à ces projets à hauteur de 20%, mais un certain nombre de projets n'ayant pas pu avoir lieu à cause du Covid, ces 3 projets sont pris en charge en intégralité par le CD26.
  - Projet théâtre :
    - Février à mai 2021
    - 2 classes concernées
    - Montant de 1500€
    - Subvention CD26 de 1500€
  - Projet Webradio :
    - 1<sup>er</sup> semestre 2021
    - 12 élèves concernés
    - Montant de 800€
    - Subvention CD26 de 800€
  - Projet grotte Chauvet :
    - Octobre 2020
    - 158 élèves concernés
    - Montant de 3 063€
    - Subvention CD26 de 3 063€
  
- **Convention de mutualisation de service pour la gestion des paies des AED** (vote)
  - Le rectorat a modifié l'organisation de la gestion des paies des AED sous contrat servant dans les EPLE. Une convention est présentée au CA, pour approbation. Elle régit les obligations des différentes parties au contrat, à savoir :
    - Rectorat
    - Lycée Vaucanson
    - Collège Duras
  - Objet : déterminer le rôle de chacune des parties intervenant dans le cadre du groupement de service : rectorat de l'académie de Grenoble, EPLE, lycée Vaucanson.
  - Le collège (« établissement employeur »), est chargé de :
    - Gérer toutes les pièces contractuelles,
    - Gérer l'impôt à la source,
    - Paramétrer le compte net-entreprise relatif aux obligations sociales des employeurs,
    - Gérer les absences, démissions, licenciements, modifications du contrat,
    - Faire apparaître dans son budget en recettes et dépenses la rémunération des AED
  - Le lycée Vaucanson (« établissement façonnier ») est chargé de la mise en paiement et la gestion financière.
  
- Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Budget 2022** (vote) :
- Présentation du budget par Philippe André

M. Philippe André, Adjoint gestionnaire, présente le budget. Il précise que le projet de budget doit être soumis au vote du conseil d'administration et adopté en équilibre dans le délai de trente jours suivant la notification de la participation de la collectivité territoriale de rattachement. Cette subvention du département intervient avant le 1<sup>er</sup> novembre.

Il rappelle les principes de sincérité du budget, d'annualité du budget sur l'année civile ainsi que ses grandes étapes :

- le budget initial (ou primitif),
- les décisions budgétaires modificatives (DBM) pour modifier le budget si besoin,
- le compte financier : récapitulatif de l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice à partir duquel calcule les réserves,
- Le résultat de l'année, qui s'analyse par la capacité d'autofinancement (CAF) si le solde recettes / dépenses est positif ou l'insuffisance de capacité d'autofinancement (IAF) si le solde est négatif.

M. l'Adjoint gestionnaire précise que c'est le CA qui autorise l'ordonnateur (le Principal) à engager des dépenses ou faire des recettes.

Il indique également que le budget est subdivisé en services.

- Trois services généraux :
  - **AP** (activités pédagogiques) : crédits des matières, fournitures, photocopies, projets, sorties...
  - **VE** (vie de l'élève) : rémunération des AED (*nouveauté*), aides sociales, éducation à la santé et à la citoyenneté...
  - **ALO** (administration et logistique) : assurances, téléphone, chauffage, contrats...
- Deux services spéciaux :
  - **SRH** (service restauration et hébergement) : restauration scolaire
  - **SBN** (service des bourses nationales)

M. l'Adjoint gestionnaire indique que la subvention du CD26 est cette année de 110 606,44€, ce qui représente une baisse de - 4 793.56€ par rapport à 2021.

En raison des modifications des modalités de calcul annoncées pour cette année, notre dotation 2022 aurait dû s'élever à 120 755,45 €. L'écèlement réel est donc de **-10 149.01€**

Cet écèlement explique le prélèvement sur fonds de roulement de 10 000€ inclus dans le budget primitif.

M. André présente un budget primitif dont le montant total est de 605 441.64€ :

- 605 441.64€ en section de fonctionnement
- Un déficit de - 10 000€ de différence recettes-dépenses
- 0 € en section d'investissement (ou section d'opérations en capital).

La hausse importante de ce budget primitif par rapport à l'an dernier (pour rappel 446 434€, soit une hausse de +159 007,64€) est essentiellement due aux rémunérations des AED qu'il faut intégrer au budget à partir de cette année et aux voyages scolaires.

- Questions :
  - *A quoi sont dus les 25 500€ d'entretiens réparations dans le service ALO ?*
    - *Il s'agit de la somme destinée à couvrir de contrats d'entretien et des opérations de maintenance.*
  - *Est-ce une somme qui sert pour réparer les dégradations ?*
    - *Cela peut servir à cela, mais c'est minime. Il s'agit surtout de maintenance.*
  - *Est-ce une somme qui sert pour réparer les dégradations ?*
    - *Cela peut servir à cela, mais c'est minime. Il s'agit surtout de maintenance.*

Le CA vote la répartition proposée et non le montant.

Proposition d'approbation du budget tel que présenté :

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Prélèvement sur fonds de roulement** (vote) :

- Présentation par Philippe André

M. l'Adjoint gestionnaire indique la nécessité de faire plusieurs prélèvements sur les fonds de roulement :

- Un prélèvement d'1 centime pour mettre à jour la comptabilité patrimoniale (service OPC).
- Un prélèvement de 20 000€ pour financer le service ALO.
- Un prélèvement de 10 000€ pour financer le SRH.

- Questions :
  - *Quel est le montant des fonds de roulement ?*
    - *Il restera 68 266€ après les prélèvements*

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Contrat FIBREC** (vote) :

- Contrat de location d'une colonne de tri de papiers de bureau FIBREC
- Entreprise qui assure la collecte et le recyclage des papiers de bureau ainsi que de tous les documents confidentiels autour d'un enjeu caritatif, écologique et économique.
- Les papiers sont collectés, triés, broyés et recyclés par des salariés en insertion professionnelle.
- La société FIBREC apporte un soutien financier aux associations « Coup de Pouce » (aide périscolaire) et « Toutes à l'école » (scolarisation des filles au Cambodge)
- Installation de la colonne : 120€
- Location mensuelle : 45€

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **TurboSelf : paiement de la demi-pension en ligne** (vote) :
  - Mise en place du paiement en ligne début 2022 (date à déterminer)
  - Engagement à l'essai sur un forfait annuel de 2 000 transactions (872,88€ HT)
  - Montant minimum de la transaction : 10 repas (à confirmer)
  - Permettra le paiement en ligne, la consultation du solde et des historiques de passage.
  - Paiement et suivi depuis un mobile ou une tablette
  - Réservation de repas ? (à étudier)
  
- Questions :
  - Une transaction correspondra à une somme ou à un nombre de repas ?
    - C'est une somme d'argent, mais nous devons décider d'un montant minimum qui correspondra à un nombre de repas.
  - Quel nombre de repas minimum par transaction ?
    - C'est en cours de réflexion. Ce sera au moins 10 repas.
    - Les parents d'élèves rappellent qu'aujourd'hui, ils sont incités à payé par 20 repas. La somme minimum pourrait être la même pour ne pas dépasser le forfait de 2 000 transactions annuelles.
  - Quel tarif facturé au collègue en cas de dépassement des 2 000 transactions ?
    - 0.61€ HT par transaction supplémentaire
  
- Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **TurboSelf : adhésion au système d'acceptation des paiements par carte bancaire** (vote) :
- Autorisation d'adhérer au système d'acceptation des paiements par carte bancaire auprès des organismes publics pour pouvoir encaisser les paiements en ligne TurboSelf.

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

### ✓ III) **Organisation administrative**

- **Délégation de signature au chef d'établissement** (vote)
- M. le Principal soumet à l'approbation la délégation de signature du Conseil d'administration au Chef d'établissement.
- Il s'agit de la délégation de signature pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts et dont l'incidence financière est annuelle

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Convention d'adhésion au GRETA Drôme Ardèche** (vote)
- GRETA : groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes.
- Les formations des GRETA concernent tous les publics : les salariés d'entreprises, les jeunes en insertion professionnelle et les demandeurs d'emploi, mais également toute personne qui souhaite se former à titre individuel.
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le GRETA Viva 5 (dont l'établissement support est le Lycée Polyvalent Algoud Laffemas de Valence) et le GRETA Vivarais Provence (dont l'établissement support est le Lycée Polyvalent Astier à Aubenas) fusionnent pour devenir un seul Greta dénommé GRETA Ardèche Drôme dont l'établissement support sera le Lycée Polyvalent Algoud Laffemas de Valence.
- Dans le cadre de cette fusion, il convient d'adopter la nouvelle convention constitutive.
- Le collège participe, en tant que membre, à l'élection de la gouvernance de ce GRETA.

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Convention d'objectifs et de moyens** (vote)
- Il s'agit de la convention qui lie le collège au CD26 qui a pour objet de « préciser les modalités d'exercice des compétences respectives du Département de le Drôme et de l'établissement afin d'assurer en partenariat un service public d'éducation de qualité ».
- Cette convention régit la répartition des compétences réciproques entre l'EPLÉ et la collectivité.
- Elle traite des domaines suivants :
  - GRH
  - Prévention et sécurité
  - Restauration scolaire
  - Moyens financiers et matériels
  - L'équipement et la maintenance informatique
  - La maintenance et les travaux
  - L'entretien des locaux
  - La gestion de l'eau et de l'énergie
  - Les actions éducatives
  - Les logements de fonction
  - L'utilisation des locaux hors temps scolaire.
- Durée de la convention : 7 ans, de janvier 2022 à décembre 2028

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

#### IV) Organisation pédagogique

- **Convention génération médiateurs** (vote)
- Présentation par M. Kacemi, CPE.
- Convention de formation de formateurs à la médiation par les pairs.
- 3 dates de formation en janvier
- 14 personnels volontaires pour être formés
- Participation financière du CD26 (1 270€) et de l'association Partage (442€)
- Coût pour le collège : 428€

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Convention Croix Rouge pour le PSC1** (vote)
- Convention avec la Croix Rouge pour la mise à disposition d'un formateur pour le PSC1. PSC1 = Prévention et Secours Civiques niveau 1. Cette activité est coordonnée par Mme Duboin. Le prix est de 25€ par élève (au lieu de 65€). L'intervenant ne demande pas de frais de déplacement et l'établissement paiera uniquement pour les élèves ayant réussi le PSC1.
- Questions :
  - *Quel niveau est concerné ?*
    - *Le niveau 3<sup>ème</sup>.*
  - *Proposition de M. Ecuillon de faire intervenir les pompiers pour cette formation*
    - *Si les pompiers sont volontaires, nous serions intéressés pour les faire intervenir à un autre niveau, les 4<sup>èmes</sup>, pour une initiation aux gestes qui sauvent (formation de 2h)*
  - *En quoi consiste le PSC1 ?*
    - *Protéger, alerter, secourir, faire les premiers soins.*

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Convention FSE** (vote)
- Convention entre le collège et le Foyer Socio-Educatif concernant la mise à disposition à titre gratuit de la salle « foyer » des élèves.
- Engagement à une bonne utilisation des locaux
- Respect du règlement intérieur du collège

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Convention d'utilisation des équipements sportifs** (vote)
- Convention passée entre les établissements scolaires et le CD26 et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires d'EPS.
- Avenant à cette convention : durée et renouvellement. Reconduction tacite par année scolaire dans la limite de 3.

▪ Approbation :            Oppos : 0            Abst. : 0            Pour : 23

- **Effectifs prévisionnels 2022-2023** (information)
- M. le Principal présente la matrice des effectifs remontée à la DSDEN de Valence dans le cadre de la préparation de rentrée 2022.
- Le niveau 6<sup>ème</sup> est à 178 élèves cette année. Il reste 2 places avant d'atteindre le plafond théorique de 30 élèves par classes. Tous les ans, ce niveau accueille une dizaine d'élèves en cours d'année.
- Les prévisions d'effectifs, tenant compte de cette donnée font donc apparaître une tension forte sur le futur niveau 5<sup>ème</sup>
- La direction prévoit, dans ses projections d'effectifs, le besoin d'ouvrir une septième classe de 5<sup>ème</sup> pour la rentrée 2022.

- **Plan de continuité pédagogique** (information)
- Le Rectorat de Grenoble a demandé aux établissements de formaliser dans un formulaire le plan de continuité pédagogique qui serait adopté par le collège en cas d'« Hybridation » (scénarios orange ou rouge) et en cas de fermeture totale.
- Le plan de continuité remonté l'a été suite aux discussions de début d'année, en plénière, à ce sujet.
- En cas d'hybridation :
  - Accueil des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> inchangé.
  - Accueil des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> par alternance une semaine sur deux (du mercredi au mardi suivant).
  - Le niveau en distanciel prépare le travail qui sera mis en commun la semaine suivante (système de « classe inversée »).
  - Les élèves du niveau resté à la maison ont un contact au minimum sur la semaine (régularité laissée à l'appréciation des équipes en fonction des besoins).
  - Les AESH contactent et suivent leurs élèves sur les horaires habituels.
  - Les élèves fragiles sont suivis en devoirs faits lors de leur semaine de présence.
  - Les professeurs qui le souhaitent peuvent programmer des classes virtuelles.
  - Des tablettes peuvent être prêtées aux familles en situation de rupture numérique.
- En cas de fermeture totale :
  - Suivi téléphonique ou visio des élèves par le professeur principal, le CPE, les AED, les AESH : 2 fois par semaine au minimum (régularité laissée à l'appréciation des équipes en fonction des besoins).
  - Le suivi pédagogique se fait par Pronote et par l'utilisation des classes virtuelles (rythme laissé à l'appréciation des équipes).
  - Des tablettes peuvent être prêtées aux familles en situation de rupture numérique.

- **Charte d'utilisation du cahier de textes numérique** (vote)
- Le Conseil pédagogique, réuni le 18 novembre, a adopté l'idée d'instaurer une charte d'utilisation du cahier de textes numériques
- Cette charte a vocation à lever les malentendus entourant les droits et devoirs de chacun concernant le cahier de textes Pronote.
- Elle précise que c'est l'agenda des élèves qui fait foi et qu'il doit être quotidiennement tenu. Le cahier de textes numérique n'est qu'un support supplémentaire et n'a pas vocation à être saisi le jour même.
- Si un enseignant décide de ne pas faire utiliser l'agenda papier, il doit l'indiquer explicitement aux familles par une communication sur le cahier de liaison et il s'engage à saisir le cahier de textes numérique chaque jour, avant la dernière heure de cours de ses élèves.
- 

▪ Approbation :                      Oppos : 0                      Abst. : 1                      Pour : 22

- **Bilan de la qualité de l'air intérieur** (information)
- Le collège a été destinataire des résultats des mesures de qualité de l'air intérieur et de l'efficacité des moyens d'aération effectuées en janvier 2021.
- Analyses effectuées par le laboratoire départemental d'analyses de Valence.
- Les résultats sont bons pour toutes les mesures (Benzène, Formaldéhyde, indice de confinement). Le collège est classé au meilleur indice existant : indice A+ (moyens d'aération très efficaces).

#### ✓ **V) Questions diverses**

- **Quantité de nourriture au réfectoire** (question des élèves)
- Certains élèves se plaignent d'un manque de quantité de nourriture au réfectoire.
  - Cette question a été traitée par la commission permanente. Il est nécessaire de répéter aux élèves que chaque repas est constitué de 5 composantes : entrée, plat, accompagnement, laitage, dessert (+ du pain).
  - Le plat chaud est servi individuellement et le chef de cuisine dialogue avec chaque élève pour lui demander la quantité désirée, en fonction de son appétit.
  - Un élève qui a fini son plateau peut demander à être resservi en plat chaud.
  - Il n'est pas possible qu'un élève n'ait que du pain à manger. Ou cela signifie qu'il a jeté l'intégralité de son plateau.

La séance est levée à 20h14

Secrétaire de séance  
Sébastien Pignard

Le Principal  
Yannick Deplante